## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et solidaire

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

Direction de l'eau et de la biodiversité

Sous-direction de la protection et de la restauration des écosystèmes terrestres

Bureau de l'encadrement des impacts sur la biodiversité

Résumé des récépissés de déclaration pour l'accès aux ressources génétiques sur le territoire national et le partage des avantages découlant de leur utilisation délivrés entre le 24 octobre 2019 et le 16 janvier 2020

NOR: TREL1928896S

(Texte non paru au Journal officiel)

\* \*\*

Par décision en date du 24 octobre 2019, il a été donné récépissé (n° 246) à :

**CNRS** 

16 rue Pierre et Marie Curie

75005 Paris

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude sur l'évolution démographique des papillons du genre Morpho dans le bassin amazonien

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Morpho helenor, Morpho achilles, Morpho deidamia, Morpho hecuba, Morpho telemachus, Morpho eugenia, Morpho marcus

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

Par décision en date du 24 octobre 2019, il a été donné récépissé (n° 247) à :

INR A

228 route de l'aérodrome

84914 Avignon Cedex 9

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Travaux de recherche visant à valoriser et dégrader les co-produits végétaux par l'action de souches fongiques

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Aspergillus tamarii, Aspergillus tubingensis

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

Par décision en date du 18 novembre 2019, il a été donné récépissé (n° 248) à :

Johan Chevalier 220 rue Yopoto Claude Charles 97319 Awala Yalimapo

**CNRS** 

118 route de Narbonne

31062 Toulouse

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Inventaire et étude de la systématique des scorpions

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Scorpions

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

Par décision en date du 18 novembre 2019, il a été donné récépissé (n° 249) à :

**CNRS** 

3 Rue Michel Ange

75794 Paris Cedex 16

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude de la prévalence de l'hybridogénèse sociale chez les fourmis avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Acromyrmex balzani, Allomerus octoarticulatus, Sericomyrmex mayri, Cyphomyrmex rimosus, Mycetophylax morshi, Sericomyrmex parvulus, Trachymyrmex corneti, Acropyga guianensis, Mycetophylax faunulus

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

Par décision en date du 18 novembre 2019, il a été donné récépissé (n° 250) à :

Senckenberg Natural History Collections Dresden

Königsbrücker Landstr. 159

D-01109 Dresden

Allemagne

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Reconstruction des trajectoires de dispersion d'une espèce invasive d'amphibien avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Eleutherodactylus johnstonei et microbiote associé

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guadeloupe

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

Par décision en date du 18 novembre 2019, il a été donné récépissé (n° 251) à :

Max Planck Institute for Evolutionary Biology

August-Thienemann-Str. 2

24306 Plön

Allemagne

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Recherche en génétique et biologie moléculaire pour améliorer la compréhension du fonctionnement des cycles circalunaires

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Clunio marinus

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Calvados, Côtes-d'Armor, Finistère

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\* \*\*

Par décision en date du 18 novembre 2019, il a été donné récépissé (n° 252) à :

CNRS

16 rue Pierre et Marie Curie

75005 Paris

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Analyses d'extraits et de molécules isolés d'algues rouges envahissantes en Méditerranée occidentale

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Asparagopsis armata, Asparagopsis taxiformis

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Bouches-du-Rhône, Pyrénées-Orientales

Par décision en date du 10 décembre 2019, il a été donné récépissé (n° 253) à :

**CNRS** 

Station marine d'Endoume

Chemin de la batterie des Lions

13007 Marseille

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Recherche en écologie fonctionnelle et écologie évolutive d'organismes eucaryotes marins

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Porifera, Cnidaria, Arthropoda

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Corse-du-Sud, Haute-Corse, Côtes-d'Armor, Finistère, Gard, Guadeloupe, Hérault, La Réunion, Loire-Atlantique, Martinique, Morbihan, Nord, Pas-de-Calais, Pyrénées-Atlantiques, Pyrénées-Orientales, Saint-Martin, Var, Vendée

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

Par décision en date du 10 décembre 2019, il a été donné récépissé (n° 254) à :

*BiotechMarine* 

Secma Bio

Zone industrielle Quemper Guezennec

22260 Pontrieux

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Activités d'analyses chimique et d'évaluation des performances en biologie et en formulation et de détermination des données toxicologiques et écotoxicologiques d'algues rouges dans le but de mettre en avant le potentiel cosmétique et de nutrition avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Algue rouge

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Finistère

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*\*

Par décision en date du 10 décembre 2019, il a été donné récépissé (n° 255) à :

BiotechMarine

Secma Bio

Zone industrielle Quemper Guezennec

22260 Pontrieux

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Activités d'analyses chimique et d'évaluation des performances en biologie et en formulation et de détermination des données toxicologiques et écotoxicologiques d'algues brunes dans le but de mettre en avant le potentiel cosmétique et de nutrition avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Algue brune

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Finistère

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

Par décision en date du 10 décembre 2019, il a été donné récépissé (n° 256) à :

Aix-Marseille Université

Campus de Luminy, bâtiment Oceanomed,

13288 Marseille cedex 09

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude de l'évolution des gorgonaires et coraux et de leur adaptation au changement climatique

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Octocoralliaires et Hexacoralliaires

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Hérault, Pyrénées-Orientales, Var

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\* \*\*

Par décision en date du 19 décembre 2019, il a été donné récépissé (n° 257) à :

**CNRS** 

1919 route de Mende

34293 Montpellier Cedex 5

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude de la distribution des communautés de vers de terre sur le territoire de la Guyane (projet Wormbank)

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Vers de terre (oligochètes) et marginalement les lépidoptères Saturniidae et Sphingidae et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

Par décision en date du 10 décembre 2019, il a été donné récépissé (n° 258) à :

CIRAD

42 rue Sheffer

75116 Paris

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Inventaire de la biodiversité des arthropodes et recherches en taxonomie impliquant des analyses moléculaires sur des échantillons d'ADN

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Arthropoda, majoritairement membres des classes Insecta et Arachnida.

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte, Terres australes et antarctiques françaises

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

Par décision en date du 10 décembre 2019, il a été donné récépissé (n° 259) à :

*IFREMER* 

1625 route de Sainte-Anne CS 1070

29280 Plouzané

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Analyses des biomarqueurs chez des limandes dans le cadre d'une étude sur les effets de la contamination chimique sur les organismes marins

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Limanda limanda

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Seine-Maritime

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

Par décision en date du 10 décembre 2019, il a été donné récépissé (n° 260) à :

*IFREMER* 

1625 route de Sainte-Anne CS 1070

29280 Plouzané

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Analyse de génétique des populations de Zostera marina et Z. nolteii.et étude phylogénétique de la faune associée (projet INDIGENE)

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Zostera marina, Zostera nolteii, faune d'invertébrés marins associés aux zostères (annélides, cnidaires, crustacés, éponges, mollusques etc)

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Côtes d'Armor, Finistère, Gironde, Hérault, Morbihan, Pyrénées-Atlantiques En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé. Par décision en date du 10 décembre 2019, il a été donné récépissé (n° 261) à :

*IFREMER* 

1625 route de Sainte-Anne CS 1070

29280 Plouzané

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Analyse de génétique des populations de Sabellaria alveolata, phylogénétique de biodiversité, état physiologique (projet REEHAB)

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Sabellaria alveolata et faune d'invertébrés marins associés à Sabellaria alveolata (annélides, mollusques, cnidaires, éponges, etc)

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Côtes d'Armor, Finistère, Gironde, Hérault, Morbihan, Pyrénées-Atlantiques En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

Il n'a pas été délivré de récépissé n° 262.

\* \*\*

Il n'a pas été délivré de récépissé n° 263.

\*

Par décision en date du 16 janvier 2020, il a été donné récépissé (n° 264) à :

**MNHN** 

57 rue Cuvier

75231 Paris Cedex 05

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Isolement de souches de microorganismes, identification morphologique, typage et analyses moléculaires

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Microalgues, cyanobactéries, archées, bactéries hétérotrophes

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Mayotte

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\* \*\*

Par décision en date du 16 janvier 2020, il a été donné récépissé (n° 265) à :

Université de Paris XI Paris Sud 15 rue Georges Clemenceau 91405 Orsay Cedex de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude chimique d'espèces de macromycètes afin d'isoler et d'identifier des produits naturels

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Macromycètes affiliés aux basidiomycètes et aux ascomycètes

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Finistère, Ille-et-Vilaine, Maine-et-Loire, Morbihan, Seine-et-Marne, Yvelines, Hauts-de-Seine, Val-de-Marne

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

Par décision en date du 16 janvier 2020, il a été donné récépissé (n° 266) à :

Université d'Aix-Marseille

58 Boulevard Charles Livon CS 60006

13284 Marseille Cedex 07

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude des émissions de composés halogénés et isoprénoïdes par les palétuviers de Guyane et Martinique

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Avicennia germinans, Avicennia schaueriana, Conocarpus erectus, Rhizophora racemosa, Rhizophora mangle, Laguncularia racemosa

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane, Martinique

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

Par décision en date du 16 janvier 2020, il a été donné récépissé (n° 267) à :

*BiotechMarine* 

Secma Bio

Zone industrielle Quemper Guezennec

22260 Pontrieux

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Activités d'analyses chimique et d'évaluation des performances en biologie et en formulation et de détermination des données toxicologiques et écotoxicologiques d'algues rouges dans le but de mettre en avant le potentiel cosmétique

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Algue rouge

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Côtes d'Armor, Finistère, Morbihan

Par décision en date du 16 janvier 2020, il a été donné récépissé (n° 268) à :

**BiotechMarine** 

Secma Bio

Zone industrielle Quemper Guezennec

22260 Pontrieux

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Activités d'analyses chimique et d'évaluation des performances en biologie et en formulation et de détermination des données toxicologiques et écotoxicologiques de lichen marin dans le but de mettre en avant le potentiel cosmétique et de nutrition avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Lichen marin

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Alpes-Maritimes, Aude, Bouches-du-Rhône, Charente-Maritime, Corse-du-Sud, Haute-Corse, Côtes-d'Armor, Finistère, Gard, Gironde, Hérault, Landes, Loire-Atlantique, Morbihan, Pyrénées-Atlantiques, Pyrénées-Orientales, Var

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

Par décision en date du 16 janvier 2020, il a été donné récépissé (n° 269) à :

Zhejiang A&F University 666 rue Wushu 311300 Hangzhou

Chine

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude de la diversité génétique de Diaphorina citri

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Diaphorina citri

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

La Réunion

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\* \*\*

Par décision en date du 16 janvier 2020, il a été donné récépissé (n° 270) à :

Universidade Estadual Paulista

Departamento de Zootecnia

Faculdade de Ciências Agrárias e Veterinárias

24884-900 Sao Paulo

Brésil

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Révision taxonomique du genre Mazama avec la description d'un néotype avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Mazama americana, Mazama nemoviraga et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\* \*\*

Par décision en date du 16 janvier 2020, il a été donné récépissé (n° 271) à :

Ludwig-Maximilians University of Munich

Biozentrum, Dept. Biologie II Grosshaderner Str.2

82152 Planegg-Martinried

Allemagne

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Analyses génétiques et moléculaires d'escargots de mer

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Caecum trachea, Caecum glabrum

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Finistère, Pyrénées-Orientales

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*\*

Par décision en date du 16 janvier 2020, il a été donné récépissé (n° 272) à :

*IFREMER* 

1625 route de Sainte-Anne

CS 1070

29280 Plouzané

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude de la génétique de populations de tortues vertes et imbriquées (projet "Indian Ocean sea Turtles")

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Chelonia mydas, Eretmochelys imbricata

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

La Réunion, Mayotte, Terres australes et antarctiques françaises